
**NOMBRE DE POSTES OUVERTS AUX CONCOURS
POUR LE RECRUTEMENT DES ADJAENES,
SAENES CLASSE SUP ET CLASSE NORMALE**

Vous vous êtes déjà inscrits aux concours, les inscriptions sont closes depuis le 11 octobre 2018.

Il restait encore une inconnue : le nombre de postes

Les arrêtés fixant le nombre de postes ouverts ont été publiés pour

- les adjaenes Pacte et recrutements sans concours,
- Saenes classe exceptionnelle
- Saenesclasse normale

 ADJAENES

36 postes pour le PACTE¹ .

Pour Rappel, le Pacte ou Parcours d'Accès aux Carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat permet à un jeune non diplômé ou faiblement diplômé d'acquérir une qualification ou un diplôme en lien avec son emploi. L'agent est recruté en CDD et peut donc devenir fonctionnaire titulaire

Ces postes sont répartis par académie de la manière suivante² :

Amiens	5
Besançon	1
Clermont-Ferrand	2
Grenoble	4
Guadeloupe	1
Limoges	1

¹ Pacte ou Parcours d'Accès aux Carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat permet à un jeune non diplômé ou faiblement diplômé d'acquérir une qualification ou un diplôme en lien avec son emploi. L'agent est recruté en CDD et peut donc devenir fonctionnaire titulaire

² Arrêté du 8 avril 2019 autorisant, au titre de l'année 2019, l'ouverture de recrutements d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements.

Lyon	5
Nancy-Metz	3
Nice	1
Paris	5
Reims	1
Strasbourg	2
Toulouse	5
Total	36

La date de clôture des inscriptions fera l'objet d'un arrêté du recteur d'académie concerné. Les candidats retirent et déposent leur dossier de candidature à l'agence locale du Pôle emploi dont relève leur lieu de domicile. Seuls les candidats dont le dossier aura été retenu par la commission de sélection seront convoqués pour entretien.



Recrutements sans concours ³

90 postes⁴

L'ensemble des postes offerts est réparti ainsi qu'il suit :

Académie ou vice-rectorat	Recrutements sans concours	Anciens combattants et victimes de guerre	Travailleurs handicapés
Amiens	13	1	2
Caen	-	3	1
Clermont-Ferrand	7	2	2
Grenoble	9	2	3

³ En outre, 21 postes sont offerts aux anciens combattants et victimes de guerre et 24 postes sont offerts par la voie contractuelle aux travailleurs handicapés. A défaut de candidats qualifiés inscrits sur la liste d'aptitude établie par le ministre chargé de la défense en application des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre pour exercer les fonctions d'adjoint administratif, les emplois vacants ne peuvent être pourvus qu'en satisfaisant aux priorités définies à l'article L. 242-7 du même code et selon la procédure définie aux articles R. 242-17 et suivants du même code.

A défaut de candidats qualifiés pour exercer les fonctions d'adjoint administratif, ou en cas de refus d'un candidat, les emplois non pourvus dans les conditions définies à l'article L. 242-7 s'ajoutent aux emplois à pourvoir au titre du recrutement suivant dans les conditions définies à l'article R. 242-21.

⁴ Arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 8 avril 2019, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2019, aux recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Guadeloupe	6	1	1
Lille	-	1	-
Limoges	6	1	2
Lyon	10	3	8
Martinique	3	1	1
Nice	10	2	-
Reims	16	1	1
Toulouse	9	3	3
Mayotte	1	-	-
Totaux	90	21	24



SAENES

Classe supérieure : ouverture de 105 postes⁵ ⁶ouverts au concours

- concours externes : 43 ;
- concours internes : 62.

Académies	Concours externe	Concours interne	Anciens combattants et victimes de guerre	Travailleurs handicapés
-----------	------------------	------------------	---	-------------------------

⁵ Arrêté du 8 avril 2019 fixant au titre de l'année 2019 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

⁶ dont 13 postes aux anciens combattants et victimes de guerre et 5 postes par la voie contractuelle aux offerts par la voie contractuelle pour les travailleurs handicapés.

A défaut de candidat qualifié inscrit sur la liste d'aptitude établie par le ministre chargé de la défense en application des dispositions du [code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre](#) pour exercer les fonctions de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, le ou les emplois vacants ne peuvent être pourvus qu'en satisfaisant aux x priorités définies à l'article L. 242-7 du même code et selon la procédure définie aux articles R. 242-17 et suivants du même code.

A défaut de candidat qualifié pour exercer les fonctions de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, ou en cas de refus du candidat, les emplois non pourvus dans les conditions définies à l'article L. 242-7, s'ajoutent aux emplois à pourvoir au titre du recrutement suivant dans les conditions définies à l'article R. 242-21.

Adm. Centrale	3	7	1	1
Amiens	-	8	1	-
Besançon	3	2	1	-
Créteil	2	-	-	-
Dijon	7	6	3	1
Grenoble	3	3	1	-
Lyon	5	2	1	-
Nancy-Metz	6	6	1	1
Nice	-	2	-	-
Paris	3	3	-	1
Reims	-	4	-	-
Rennes	2	2	1	-
Rouen	6	7	1	1
Toulouse	-	6	1	-
Versailles	3	4	1	-
Totaux	43	62	13	5



Classe normale⁷ : ouverture 209 en concours interne et 238 concours externe

⁷ Arrêté du 11 avril 2019 fixant, au titre de l'année 2019, le nombre et la répartition des postes offerts aux concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B /En outre, 56 postes sont offerts aux anciens

Secrétaires administratifs de classe normale de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur		
Académie	Concours externe	Concours interne
Aix-Marseille	-	24
Amiens	-	16
Besançon	6	6
Bordeaux	12	11
Clermont-Ferrand	-	5
Corse	1	1
Créteil	22	24
Grenoble	5	6
Guadeloupe	-	2
Guyane	1	1
Lille	4	16
Lyon	15	9
Martinique	1	-
Montpellier	16	-
Nancy-Metz	6	6
Nantes	8	9

combattants et victimes de guerre, 37 postes sont offerts par la voie contractuelle pour les travailleurs handicapés (pour la répartition voir l'arrêté)

Nice	4	4
Orléans-Tours	12	11
Paris	35	37
Poitiers	5	-
Reims	5	7
Rennes	6	7
Réunion (La)	-	4
Rouen	8	-
Strasbourg	5	9
Toulouse	6	-
Versailles	24	22
Mayotte	2	1
Totaux	209	238

Pour rappel, le
conseille de

ces liens pour de plus amples informations pour les modalités pour ces examens :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132448

Consultez également les rapports de jurys de concours qui sont des mines d'informations :

<http://www.education.gouv.fr/cid271/sujets-et-rapports-de-jury-pour-les-concours-et-examens-de-personnels-administratifs-sociaux-et-de-sante-ass-nationaux.html>

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Adm_Sociaux_Sante/28/9/Rapport_de_jury_exa_pro_SAE_NES_CL_SUP_2017_787289.pdf

Surtout n'hésitez pas à nous questionner aussi sur notre forum :

<http://forum.snptes.fr/>

SNPTES vous
vous rendre sur